Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260428-2026_04_28_003-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 avril 2026

Le 28 avril 2026 à 19h, le Conseil Municipal de Sainte-Tréphine, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.
Présents : GALARDON Georges ; RUMIN Christelle ; LE PAVEC Guy ; LE SCEL Josiane ; GOIC Marie-Jeanne ; LEROUX Aurélia ; JEGOUIC Anthony ; JEGOU Eflamm ; TRUBUIL Julien ; NICOLAS Marion
Absent excusé : LE PAVEN Nicolas
Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

Nombre d'élus : 11	Présents : 10	Votants : 10	Procurations :
	Pour : 10	Contre :	Abstentions :

DÉLIBÉRATION 2026-04-28-003

Budget Commune : Affectation du résultat 2025

Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le Conseil Municipal a adopté par délibération 2026-04-28-002 le compte financier unique du budget principal, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.
Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :
- En report à nouveau de la totalité ou d'une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- En réserve pour assurer le financement de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

-DE REPORTER comme suit l'excédent de fonctionnement 2025 :

	Investissement	**Fonctionnement**
Excédents reportés 2024	337 312.88	143 397.73
Soldes d'exécution 2025	14 687.72	115 641.35
Résultat de clôture	322 625.16	115 641.35
Restes à réaliser en dépenses	231 969.55	
Affectation R 001	**322 625.16**	
Affectation R 002		**25 641.35**
Affectation R1068	**90 000.00**	

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260428-2026_04_28_003-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

La secrétaire de séance,

Le Maire
GALARDON Georges



Transmise à la préfecture le : 12 Mai 2026
Certifié exécutoire le : 12 Mai 2026